

SUBVENTION RÉNOCLIMAT

Subvention pour échangeur d'air, thermopompe centrale ou murale et/ou réalisé avec d'autres travaux de rénovation (ex.: fenêtres).

Montant des subventions

Thermopompe : 50 \$ pour chaque 1000 BTU de chauffage à -8°C

Exemple : Thermopompe admissible ayant une puissance de chauffage à -8°C de 10 000 BTU, aura droit à une aide subvention de 500 \$

Échangeur d'air : 490 \$

Notez que si vous faites le remplacement ou l'installation d'un échangeur d'air, sans réaliser d'autres travaux écoénergétiques, il se peut que ce ne soit pas suffisant pour être admissible. Vous pouvez en discuter avec un conseiller Réno Climat.

Pour toutes les informations, visitez:

<https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/residentiel/programmes/renoclimat>

Vous avez des questions : 1866 266-0008

Questions générales : renseignements@teq.gouv.qc.ca

MARCHE À SUIVRE

- Vous devez vous inscrire au programme afin d'obtenir une date de visite avant le début des travaux. Sur le site <https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/residentiel/programmes/renoclimat> allez dans *Procédure à suivre / Cinq Étapes* et cliquer sur *Formulaire en ligne*.
- Une 1^{ère} Visite est requise avant le début des travaux par une firme accréditée par le gouvernement (Gratuite jusqu'à épuisement du budget – à vous de vérifier s'il y aura des frais ou non)
- Une 2^e visite après les travaux (Gratuite jusqu'à épuisement du budget – à vous de vérifier s'il y aura des frais ou non)
- **Le système devra être reconnu par l'organisation NEEP** (Northeast Energy Efficiency Partnerships) ou Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles. L'Installateur vous fournira avec votre facturation un certificat AHRI qui indique que de votre thermopompe, rencontre les exigences du NEEP.

NOTEZ qu'une Thermopompe certifié AHRI ne garantie pas la subvention, puisque celle-ci est en lien avec l'équipement de chauffage (La fournaise). Il faut alors s'assurer d'une bonne combinaison entre le système existant (fournaise) et la nouvelle thermopompe pour être éligible à la subvention.

Ceci est de l'information pour vous aider dans votre démarche. c'est de votre devoir de lire et de vous informer. il est donc à noter que, ventilation stalaïr n'est aucunement responsable de votre inscription et n'est garant des montants accordés ou non par le biais de cette subvention.

Aide financière (Subvention Rénoclimat)

L'aide financière n'est plus un montant fixe, mais varie principalement en fonction de la puissance de chauffage en conditions hivernales du système installé. Ainsi, plus la thermopompe a une puissance élevée, plus l'aide financière augmente.

L'aide financière est de 50 \$ pour chaque millier de BTU de chauffage à -8°C, soit une 13 000 BTU = 650\$ de subvention.

Consultez la page des thermopompes admissibles afin de connaître l'aide financière offerte selon la thermopompe choisie.

MARCHE À SUIVRE

Allez sur le site <https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/residentiel/programmes/renoclimat>

- 1- Onglet (au bas de la page) *Aide financière*
- 2- Onglet *Installer des systèmes mécaniques*
- 3- *Thermopompe*
- 4- Cliquer sur *Thermopompes admissibles*
- 5- Cliquer sur le PDF *Liste des thermopompes*